



Règlement d'ordre intérieur

I. Généralités

1. Le *règlement interne* a pour objet la sécurité, l'ordre et la propreté. Il est obligatoire pour tous les clients. Par l'achat du ticket d'entrée, le client approuve sans réserve ces dispositions, ainsi que toute autre disposition en vue du maintien de la sécurité de fonctionnement. Tous les clients s'engagent à respecter strictement les consignes du personnel ainsi que le code de l'établissement.
2. Les installations doivent être traitées avec soin. En cas d'abus, de salissures ou d'endommagement intentionnel, le client en est tenu responsable.
3. Les clients doivent omettre tout ce qui va à l'encontre des bonnes mœurs, de la sécurité, du calme et de l'ordre. De plus, il est interdit de photographier et de filmer. Des exceptions à cette règle se font par accord exprès de la Direction.
4. Il est interdit de fumer dans l'établissement. Dans l'espace sauna, on peut fumer seulement dans la zone indiquée.
5. L'utilisation de récipients en verre sont interdits dans les vestiaires, sanitaires et dans l'espace bains.
6. Le personnel de *Les Thermes* exerce le règlement interne vis-à-vis des clients. Les clients qui ne respectent pas le règlement interne, peuvent être exclus temporairement ou définitivement du complexe. Dans pareil cas, le prix d'entrée n'est pas remboursé.
7. Les objets trouvés sont gérés selon les dispositions légales. Les objets trouvés sont à remettre au personnel.
8. Une vidéosurveillance de tout le complexe a lieu pour des raisons de sécurité des clients et de protection des installations.

II. Heures d'ouverture et accès

8. Les heures d'ouverture et les heures de fermeture des caisses sont annoncées officiellement.
9. Les clients doivent quitter les bassins, saunas et bains 30 minutes avant l'heure de fermeture.
10. La Direction peut réduire l'utilisation de tout ou partie des installations.
11. L'accès n'est pas autorisé aux:
 - a) personnes sous influence de stupéfiants (p.ex. alcool, drogues),
 - b) personnes accompagnés d'animaux,
 - c) personnes qui souffrent d'une maladie contagieuse devant être déclarée au sens de la loi (un certificat médical peut être exigé) et aux personnes ayant une plaie ouverte ou des éruptions cutanées.
12. Les personnes qui ne peuvent utiliser le bassin de natation de façon autonome sans se mettre en danger soi-même ou autrui doivent être accompagnées d'une personne qualifiée et majeure. Il en est de même pour les enfants de moins de 10 ans, qui doivent être accompagnés d'une personne majeure.
13. Chaque client doit être en possession d'un ticket d'entrée valable pour les services respectifs.
14. Les tickets d'entrée, rémunérations et redevances ne peuvent pas être remboursés. En cas de perte d'abonnements, de SplashCards ou de SplashBadge, le client doit justifier son identité afin de recevoir une carte de remplacement contre paiement de 10 € de frais de gestion. Le montant de la carte ne peut en aucun cas être remboursé. Pour chaque bracelet perdu, 10,00 € sont facturés en supplément du crédit du bracelet.

III. Responsabilités

15. Les clients utilisent toutes les installations de *Les Thermes* sous leur propre responsabilité, sans préjudice de l'obligation de l'exploitant de *Les Thermes* de maintenir les installations dans un état sûr. L'exploitant n'est pas responsable en cas de force majeure ainsi que de déficiences qui, même en respectant les soins usuels, n'auraient pas pu être détectés immédiatement.

16. L'exploitant décline toute responsabilité en cas de destruction, d'endommagement ou de disparition d'affaires apportées. Il est indiqué de ne pas apporter des objets de valeur.
17. L'exploitant ou ses auxiliaires d'exploitation ne sont responsables pour les dégâts corporels et matériels seulement en cas de préméditation ou de négligence grave. Ceci vaut également pour les véhicules garés sur le parking de *Les Thermes*.

IV. Usage des bains et des vestiaires

18. Le client ferme la cabine ou l'armoire lui-même. Pendant toute sa visite, il doit avoir le bracelet-puce avec soi. En cas de perte du bracelet-puce, le client doit justifier son identité et payer le montant de 50,00 € pour adultes et 15,00 € pour enfants.

Avant de partir, le client doit rendre le bracelet-puce et payer ses dépenses. Lors du check-in et du check-out on peut payer par carte bancaire. Toutes les dépenses à l'intérieur de l'établissement, sont enregistrées sur le bracelet-puce et ne peuvent pas être réglées en liquide ou par carte bancaire.
19. Dans tout le complexe, l'utilisation de téléphones portables, consoles de jeu, lecteurs de musique et appareils-photo est interdite.
20. Avant d'entrer dans les bassins, il est impératif de prendre une douche. L'utilisation de savon à l'extérieur des douches n'est pas autorisée.
21. Les clients ne peuvent pas entrer dans les douches et dans la piscine avec les chaussures de ville.
22. Le séjour dans la partie piscine de l'établissement n'est permise qu'en tenue de bain habituelle.
23. L'utilisation du plongeur se fait sous responsabilité propre. Le personnel de surveillance décide de l'ouverture du plongeur.
24. Lorsque le plongeur est ouvert, il est interdit de demeurer dans la zone de saut.
25. L'utilisation de palmes, masques de plongée, tubes respiratoires ou ustensiles de natation ne peut se faire qu'après autorisation spéciale
26. Le port du bonnet de bain n'est pas obligatoire. Les cheveux longs (longueur d'épaule) doivent être attachés pour des raisons de sécurité.
27. Lors de pannes aux installations techniques, tout ou partie de *Les Thermes* peut être fermé. Dans pareil cas, le prix d'entrée ne peut pas être remboursé, même pas proportionnellement.
28. Il est interdit d'amener des boîtes isothermes et de l'équipement de camping. Il n'est pas permis de manger et de boire autour des bassins et en-dehors des endroits de restauration.

V. Installations spéciales

29. Des règlements spéciaux peuvent être édictés pour les autres installations des bains (p. ex. sauna, toboggans, bain de vapeur, solarium).
30. Le *règlement interne* est valable pour les activités de bain générales. Lors d'autres manifestations et événements, il se peut que des exceptions à ce règlement soient permises, sans qu'il faudrait une abrogation spéciale du *règlement interne*.
31. L'utilisation du toboggan se fait sous responsabilité propre et en accord avec le règlement y affiché.

Juin 2014

C.N.I. Les Thermes

Le bureau du syndicat C.N.I. Les Thermes
Gaston GREIVELDINGER, président
Frank COLABIANCHI, vice-président
Frank DEMUYSER et Nico PUNDEL, membres